

MASSAGUEL

Feuillet d'informations Municipales N°29

Sommaire :

- Edito
- Vie de la commune
- Conseil municipal
- Vie des associations
- Infos diverses



Edito

Le tourisme devient une composante importante pour l'économie de nos territoires. En 2018 les retombées financières sur la communauté de communes Sor et Agout ont été estimées à 4M€. Ce chiffre englobe les dépenses de location (gîtes, chambres d'hôte, hôtels), de transport, de consommation alimentaire (commerces et restauration) et d'activité de loisir.

La communauté de communes a, depuis 2012, intégré la compétence tourisme dans ses statuts. Avec pour conséquence la création d'un office de tourisme intercommunal et de deux bureaux d'accueil, un à Puylaurens et un autre à Dourgne, gérés par 3 employées à temps partiel. Leur mission: d'abord l'accueil et l'information des touristes (au comptoir ou sur le net) mais aussi l'aide aux prestataires par le biais d'ateliers numériques et de formations gratuites.

En 2019, avec l'OT de Sorèze, nous allons proposer un circuit découverte autour de l'image de Dom Robert. Ce circuit d'une journée passera par notre commune de Massaguel avec la visite commentée de l'église et la découverte de la peinture murale située en son chœur.

Cette initiative a pour but le développement du tourisme local avec ses retombées économiques mais aussi la connaissance du patrimoine de nos communes rurales.

Le Maire

Agenda:

8 mai à 11h30: commémoration de la victoire de 1945

25 mai : repas soupe aux fromages, grillades

30 mai : tournoi de volley des Ecureuils

MAIRIE: Nouveaux horaires d'ouverture au public

Lundi : 14h à 18h

Mardi : 14h à 17h

Jeudi : 8h30 à 12h

Vendredi : 14h à 17h

Le **site internet** de la commune est en ligne sous l'adresse : **www.massaguel.fr**

Directeur de la publication : M.ORCAN

Mise en page : M.GUARDIOLA

Edité par la Mairie de Massaguel — 29 Av. André Cabrol — 81110 MASSAGUEL

Tél. 05 63 50 32 98 Fax : 05 63 50 13 91

Ils préparent la saison touristique sur les traces de Dom Robert



Alors que la saison tourne au ralenti sur la Grand site touristique d'Occitanie «Aux sources du Canal du Midi», les prestataires en profitent pour découvrir de nouveaux produits et lieux proposés aux futurs visiteurs. Dernièrement, un groupe de près de 50 personnes s'est rassemblé au pied de la Montagne Noire : prestataires touristiques, offices de tourisme du Tarn, élus des territoires voisins «Sor et Agout» et «Lauragais Revel Sorézois» afin de découvrir, sous forme d'éductour et inaugurer en avant-première le circuit en l'honneur de Dom Robert, le moine de l'Abbaye d'En Calcat, maître tapissier. La matinée s'est déroulée à l'Abbaye-école de Sorèze (classée Monument Historique et

Grand Site Occitanie) où les participants ont reçu un accueil attentionné. Claudie Bonnet, première vice-présidente du Conseil départemental du Tarn, a rappelé l'intérêt du Musée Dom Robert et son attrait au plan touristique. Isabelle Dardy Arnaud, guide et ancienne élève de l'école, a rendu la visite passionnante en faisant découvrir ou redécouvrir le talent créatif de ce moine hors du commun. Un déjeuner aux accents savoureux du terroir à l'Hostellerie de la Montagne Noire à Dourgne a su régaler les papilles des convives et a permis les discussions entre participants. Le groupe s'est ensuite rendu à l'Abbaye d'En Calcat, établissement monastique où vécut Dom Robert.

La journée s'est clôturée par la visite de l'Eglise de Massaguel en compagnie du maire, Michel Orcan et commentée par Jérôme Hormière, guide-conférencier de l'office intercommunal de tourisme «Aux sources du Canal du Midi», pour y découvrir une peinture murale très bucolique réalisée par Dom Robert. Deux structures sont à l'initiative de ce circuit : l'office de tourisme Intercommunal «Aux sources du Canal du Midi» et l'office Intercommunal Sor et Agout. Une proximité de territoires où Dom Robert a laissé ses traces non seulement à Sorèze mais aussi à l'Abbaye d'En Calcat de Dourgne où il a séjourné, visitant les fermes, parcourant les sentiers de la Montagne Noire pour trouver l'inspiration.

Les deux présidents des offices de tourisme : Bertrand Géli et Michel Orcan; les deux directrices Isabelle Bourlet et Eliette Dalmon Cousteaux, ont présenté le nouveau «circuit Dom Robert» conçu pour développer l'accueil de groupes. Il sera commercialisé par l'office de tourisme intercommunal «Aux sources du Canal du Midi (Revel, Saint-Félix, Sorèze) dès le mois d'avril.

Les individuels pourront également aller sur les traces de cet artiste et de son univers librement en se laissant guider par une fiche circuit offerte et disponible dans les deux offices, dès le printemps.



Renseignements et contacts : office de tourisme «Aux sources du Canal du Midi», service groupes. Tél : 05 34 66 67 68 et mail : servicegroupes@auxsourcesducanaldumidi.com

On s'amuse à la neige.

Les enfants des classes CE 1 CE 2, CM 1 et CM 2 ne sont pas près d'oublier leur séjour à Ascou Pailhères mi-février. Par un temps magnifique ils s'en sont donné à cœur joie, la plupart n'avaient jamais chaussé de ski et ils s'en sont très bien sortis. Il faut dire qu'ils étaient bien encadrés, un contexte particulier, les barrières sont abolies, il faut



quand même un peu de discipline, mais on peut se défouler. Un programme étoffé, et entre ski, luge, balades en raquette et construction d'igloos on n'a pas eu le temps de s'ennuyer. Des veillées également au programme dont une avec contes et légendes, et une boum. Une sortie nocturne où (indiscrétion) la maîtresse se serait pris une bonne «gamelle», mais chut ! Et les parents, pas trop inquiets ? Mais non, ils ont pu suivre les exploits quotidiens de leurs chéris (photos et vidéos) sur une page facebook créée par Lauriane la maîtresse. Enfants et parents ont été ravis de ce séjour inédit pour l'école de Massaguel.

> Tous ont repris le travail avec des souvenirs plein la tête, les vacances sont là, et la reprise des interventions cirque va aussi commencer. Heureux enfants de notre petite école rurale

Réunions du conseil municipal

1) Délibération création d'un poste

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu du besoin de recruter un agent d'entretien polyvalent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- 1 - La création** d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit. 17.5/35^{ème} pour un agent entretien polyvalent à compter du 01 mars 2019
- 2 - De modifier** ainsi le tableau des emplois.
- 3 - D'inscrire** au budget les crédits correspondants.
- 4 - Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette action.

2) Délibération validation tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de service et des propositions d'avancements de grade, de modifier le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
valide le tableau des effectifs tel que présenté,

- accepte les mouvements de création, modification et suppression de poste,

dit que les crédits nécessaires au financement des postes pourvus seront inscrits au budget de l'exercice 2019 Décisions prises à l'unanimité.

3) Recrutement M Laurent JAMME

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de Mr. Laurent JAMME arrive à échéance au 28 février 2019.

Monsieur le Maire propose de recruter Mr. Laurent JAMME en tant qu'adjoint technique stagiaire de la fonction publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'embaucher Mr. Laurent JAMME, en tant qu'adjoint technique stagiaire, sur la base de 17 H 30 par semaine réparti le lundi et jeudi (7h/jour) et 3,5h, le mardi ou le mercredi ou le vendredi selon les besoins de la commune avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires, à partir du 01 mars 2019.

4) Délibération séparation budget eau et assainissement

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en prévision de la prise de compétence assainissement en 2020 par la communauté de communes Sor et Agout il y a lieu de renommer le budget eau et assainissement en budget assainissement et de créer un budget eau.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité décide

De Renommer le budget actuel eau et assainissement en budget assainissement.

De créer un budget eau.

D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces actions.

5) Subvention exceptionnelle

Monsieur le maire expose au conseil municipal la demande du collège de Dourgne concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de financer le voyage scolaire en Ecosse d'un enfant de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 50€ .

6) Vote des subventions 2019

Tendre oreille 120€

ADAR : 60€

Société de chasse : 60€

St Vincent de Paul : 60€

Béal : 50€

Les écureuils de Massaguel : 1 000€

Les Amis des Arcades : 187€

Génération mouvement : 200€ + 250€ = 450€

Amicale des sapeurs-pompiers : 92€

La Pouzaque : 30€

Caissa Clara : 200€

FNACA : 50€

Volley : 800€

Coopérative scolaire : 800€

7) RIFSEEP

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de mettre en place le RIFSEEP (régime indemnitaire des fonctionnaires). Ce régime tient compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des fonctionnaires. C'est le nouvel outil indemnitaire de référence, qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

En effet, le système de primes était très complexe et fragmenté, ce qui nuisait à sa lisibilité mais également à la mobilité des fonctionnaires.

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire (RIFSEEP) a donc pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire. Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire sont définies dans la circulaire du 5 décembre 2014.

L'intégration des corps et emplois dans le nouveau dispositif se fait selon un mécanisme d'adhésion débuté en 2014, et qui s'achèvera en 2019.

Monsieur le maire propose de former un groupe de travail afin de définir les différents éléments du RIFSEEP qui seront appliqués à l'ensemble du personnel de la commune. Les membres de la commission seront : Mmes. Pascales VAISSIERES, Laetitia RIVAIRAN et Mr. Michel GUARDIOLA.

8) Multiservices

Pour rappel le crédit-bail du multiservices se termine en mai 2019. Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mme Delprat Sylvie reçu en janvier : « Conformément aux dispositions du contrat de crédit-bail reçu par Me CHALLEIL le 22 octobre 2003, et selon les formes prévues, je vous signifie par la présente, es-qualités, mon intention de lever l'option, et d'acquérir le bien objet du crédit-bail, soit l'immeuble sis à MASSAGUEL, rue du Pont, cadastré section B 737 et 739, dans les conditions prévues au titre III "conditions particulières", du contrat. ». Il précise qu'il a aussi reçu un acte notarié demandant la levée d'option du crédit-bail immobilier. Une délibération doit être prise, elle sera rédigée et votée lors du prochain conseil municipal.

9) Compte rendu conseil d'école

Les effectifs sont de 31 actuellement contre 33 à la rentrée scolaire.

Le carnaval est prévu le vendredi 22 février.

Le parc et l'ONF viennent le 18 mars pour un atelier fabricant

L'atelier cirque doit intervenir à partir du 29 mars.

Sortie cinéma le 11 avril

Fête de fin d'année le vendredi 28 juin.

Sortie vélo prévue le 1^{er} ou le 4 juillet 2019

10) Toiture salle multisports

La commune de Massaguel a saisi le tribunal administratif de Toulouse par requête enregistrée au greffe le 26/01/16 aux fins de voir condamner la société MIC et son assureur la Cie AREAS à l'indemniser de l'intégralité de ses préjudices soit la somme de 22 680 € TTC au titre des travaux de réfection, la somme de 2 500 € sur le fondement de l'article L761-1 du CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE et la prise en charge de l'intégralité des dépens comprenant les frais d'expertise judiciaire taxés à hauteur de 5 019,73 €.

Par voie de conclusions notifiées devant le juge de la mise en état le 31/05/16, la Cie AREAS a sollicité un sursis à statuer dans l'attente de la décision rendue par le Tribunal Administratif de TOULOUSE sur la responsabilité de l'assurée de la Cie AREAS, la société MIC.

La commune de MASSAGUEL ne s'est pas opposée à cette demande de report.

Par ordonnance du 3/11/16, le juge de la mise en état du Tribunal de Grande Instance de CASTRES a ordonné un sursis à statuer dans l'attente de la décision du Tribunal Administratif sur les demandes de la Commune de MASSAGUEL envers la société MIC assurée de la Cie AREAS DOMMAGES.

11) Compte rendu CCSA

Lors du conseil communautaire du 29 janvier 2019, il a été décidé :

- D'approuver le transfert de la compétence facultative pompe funèbre, rédigée de la sorte « pompes funèbres et tous accessoires autorisés : création et gestion »
- D'approuver la suppression de la rédaction des statuts de la compétence facultative « Espace Loisirs « Les Etangs »-gestion des activités, aménagements et entretien des équipements sportifs et de loisirs de la base ».

Portes ouvertes à l'école

La matinée portes ouvertes à l'école a permis aux enseignants, encadrants, parents et nouveaux parents de se rencontrer. Présent, le maire Michel Orcan se félicite de ces rencontres, d'autant plus que l'année prochaine verra l'arrivée d'au moins trois enfants, dont une nouvelle famille venant s'installer à Massaguel. Un effectif de trente élèves, sans compter les nouveaux, réparti à égalité entre petits et grands pour cette école dynamique qui ne manque pas d'atouts. On ne le répétera jamais assez, mais le professionnalisme des équipes et les nombreuses activités sont un attrait indéniable pour enfants et parents.



Vélo, piscine, cinéma, spectacles, cirque, informatique... elles sont variées ici. Sans oublier l'implication des écoliers dans leur magnifique jardin qui a impressionné le jury du «Réseau des Jardiniers» venu les noter, avec succès, dans le cadre du concours annuel des jardins

Assemblée générale de Tendre Oreille



Monique Guardiola, présidente de Tendre oreille, a remercié les personnes présentes à l'assemblée générale, comédiens, intervenants, les membres du bureau «qui font un sacré travail», mais aussi Michel Orcan venu encourager l'association au nom de la municipalité. L'association dont le but premier était de porter la culture en milieu rural, et/ou défavorisé, suit son chemin en se diversifiant. De la musique autour du Cristal Bashet avec structures sonores et piano, mais aussi des propositions d'ateliers pour adultes, enfants et ados avec Françoise. Hélène, comédienne propose des spectacles et fait connaître l'association à l'extérieur, MJC et musée entre autres. Sophie propose des stages théâtre

pour enfants. Une journée réussie le 30 juin 2018, les 10 ans de «l'assos» en collaboration avec la MJC de Massaguel, représentée par Nathalie à cette réunion, où le public a pu apprécier également l'expo de Monique. Le soir, la fête du village avec repas et bal a clôturé cette belle journée. Et on continue en 2019 avec plein d'idées à développer dans les domaines musicaux, artistiques et théâtraux.

Les « marchaires »

Les «marchaires» du jeudi ont profité d'une de ces belles après-midi que l'on pourrait qualifier de printanières si on n'était pas en février. Qu'à cela ne tienne, autant en profiter, Michel n'a pas amené ses mordus de la rando dans la montagne voisine cette fois. Ce fut une belle balade aller-retour entre Soual et les Etangs de Saïx pour un périple de 9 km quand même. Pas de difficultés particulières, mais tous ont apprécié cette sortie, surtout que Vanda attendait comme à son habitude avec rafraîchissement ou boisson chaude au choix, et... petits gâteaux.



Les vacances avec le CMVB

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Le Comité Départemental de Volley Ball a organisé deux stages pendant les vacances scolaires à Castres. Le premier stage a regroupé les M13, le lundi 4 et mardi 5 mars 2019 et le second, les M15, le mercredi 6 et jeudi 7 mars 2019.

Les jeunes du département ont profité de la qualité des installations de la Ville de Castres où...

Gaëtan Carne, salarié du club de Castres Massaguel volley-ball et Morgane Beauquier, joueuse en régionale 2 ont participé à l'encadrement des stages.

Les jeunes tarnais ont su améliorer leur technique individuelle. Ces rassemblements ont été l'occasion également de préparer les

compétitions à venir. En effet, les sélections féminines et masculines M13 préparent les interdépartementaux et Interzones (qualificatif pour la finale nationale "les volleyades M13").

Les M15 féminines et masculines préparent les interdépartementaux Occitanie.

Les conditions d'organisation ont répondu aux attentes des entraîneurs et il ne serait pas étonnant de revoir le Comité départemental organiser d'autres stages.



Yoga et relaxation méditative à la MJC



Les cours de yoga et de relaxation méditative ont repris Corentin et Françoise, par des méthodes différentes, proposent la détente et le lâcher prise. Le yoga est la pratique d'un ensemble de postures et exercices de respiration qui visent à apporter un bien-être physique et mental. La relaxation méditative de Françoise se caractérise par des mouvements tout en douceur avec la prise de conscience que le souffle et la respiration sont les maîtres de la

détente pour s'offrir un temps de pause. Alors relaxation méditative ou yoga, à vous de choisir, c'est dans la salle des associations, le mercredi de, de 10 heures à 11 h 30 pour la première et le lundi, de 19 h 30 à 20 h 45, puis le vendredi, de 10 heures à 11 h 15, pour le yoga. On peut toujours s'inscrire et faire des séances d'essai. Contact : Françoise Bastié au 06 85 49 46 79 et Corentin Bostaille au 06 11 62 03 93.

GESTES CITOYENS

Ce qui est autoriséou pas, et comment régler aimablement et à l'amiable les petits problèmes du quotidien.

Le savoir vivre qui préserve les relations de bon voisinage: éviter de tondre la pelouse hors des horaires autorisés, avertir si on donne une petite fête, ne pas enfumer son voisin à coups de barbecues répétés.....

Horaires autorisés : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

INFO INTERCOMMUNALE

La Maison de santé inaugurée



Cinq médecins, 4 kinés, 3 infirmières, une pédicure podologue, une thérapeute familiale, une diététicienne, une sage-femme sont désormais regroupés sous le même toit à la Maison de santé pluridisciplinaire à Verdalle. La genèse de cet important projet piloté par la communauté de communes Sor-Agout remonte à 2014, il a trouvé son aboutissement par une inauguration officielle.

Il y avait de l'émotion dans la voix de Marie-Rose

Séguier, maire de Verdalle, lorsqu'elle a pris en premier la parole devant un parterre d'élus et de personnalité. Sous-préfet, député, président du conseil départemental, président de la communauté de communes et médecin se sont ensuite succédés au micro pour évoquer les mérites d'une réalisation ayant mobilisé beaucoup d'énergie depuis cinq ans

Représentant le groupe médical, Olivier Jonin a souligné l'évolution de la profession et des attentes de la patientèle, lesquelles ont généré cette MSP baptisée symboliquement Terrefort : « Ces dernières années, toute une équipe a dû prendre en compte le vieillissement de la population mais aussi l'évolution de la démographie et de la demande. Les enjeux sanitaires de notre secteur, sans parler de village, étaient à considérer. » Chaleureusement remercié par les intervenants, Sylvain Fernandez a eu l'occasion de rappeler que les élus du territoire étaient conscients des changements. Le président de la communauté Sor et Agout précisa : « Tous projets doivent être initiés par les professionnels, ce fut le cas. La commission bien-être et santé présidée par Alain Veuillet a travaillé, ce n'était pas facile, il faut les féliciter. » Chiffres en main, Sylvain Fernandez a pu détailler le financement. Un budget global de 1,280 million d'euros avec une participation de l'Etat proche de 50 %, celle de la Région représentée par Vincent Garrel, celle du Département et son président Christophe Ramond, la communauté de communes n'a déboursé que 412 000 €, somme qui sera couverte par les loyers perçus

En soulignant l'implication du Département dans les projets concernant la qualité de vie, donc de la santé, Christophe Ramond a fait une aparté concernant la téléphonie et le haut débit, « la fibre avance », un sujet qui va faire plaisir aux Verdallais qui, au pied de la Montagne Noire, ne sont pas gâtés par les réseaux.

Après les discours et la traditionnelle citation de Sylvain Fernandez, « Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite » (Henry Ford), il restait à parcourir les 690 m² de locaux où plus d'une vingtaine de professionnels de santé vont œuvrer désormais. Dans un ensemble lumineux, les patients vont trouver d'abord deux secrétariats d'accueil, l'un destiné au médical, l'autre pour les kinés ; dans le prolongement d'une salle destinée aux urgences, les infirmières bénéficient d'un local pour les prises de sang et les soins, ensuite une pièce accueille la thérapeute familiale, une autre la podologue. Dans l'autre partie du bâtiment, une travée est réservée aux médecins, diététicienne et sage-femme, chacun leur cabinet ; un autre couloir conduit aux installations dédiées aux kinés. Un agréable patio éclaire l'ensemble. L'espace est accueillant, les patients s'y sentiront bien

Horaires d'ouverture (sur rendez-vous): Lundi au vendredi de 8h à 20h Samedi de 8h à 12h

N° de téléphone : 05 63 75 66 58